

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 22 août 2025 à Dinant

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 25/07/2025.

2. MP achat licences pour plateforme collaborative et messagerie - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 150 licences Microsoft 365 Business Premium, 550 licences Microsoft 365 F3 yearly, 550 licences Microsoft Defender for Business, pour un montant de 89.119,50 € HTVA ou 107.834,60 € TVA comprise, à la SA Bechtle, Peerderbaan 207 à 3910 Pelt, via le marché relatif à l'achat de matériel et accessoires ICT - Lot 2 de la Centrale des marchés, sous réserve d'une variation de prix inférieur à 5% à la baisse ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13.

3. MP Accompagnement à la migration vers Microsoft 365 - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-016 du marché "Accompagnement à la migration vers Microsoft 365" et le montant estimé qui s'élève à € 70.247,93 hors TVA ou € 85.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de consulter les opérateurs économiques suivants : GEM SCRL (CBM) à 5600 PHILIPPEVILLE - NeWIN à 5000 Namur - ORBID NV à 1400 Nivelles ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13.

4. MP Achat un lot de matériel de désincarcération sur batterie - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat matériel de désincarcération sur batterie" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir Etn. P. Vanassche & Cie NV/SA, Brugsesteenweg, 2 - 4 à 8531 HULSTE, pour le montant d'offre contrôlé de € 24.130,00 hors TVA ou € 29.197,30, 21 % TVA comprise ; De fixer le délai de garantie à 24 mois et le délai de livraison à 60 jours (franco) ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

5. MP Maintenance, entretiens et réparations du parc ambulances et petits véhicules de marque Mercedes (accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base "Maintenance, entretiens et réparations du parc ambulances et petits véhicules de marque Mercedes" à l'entreprise avec la seule offre régulière, à savoir GARAGE C. HAVELANGE (Mercedes), Rue Bois Monjoie, 2 à 5330 Assesse aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/127-06 et à inscrire au budget des exercices suivants.

6. MP Achat sous-vêtements de feu (Accord-cadre) - 2e commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 150 t-shirts de feu et 150 caleçons de feu sur base de l'accord-cadre 2024-053, à la société Provitec SA, Ruelle Grulois 5 à 7950 Grosage, pour un montant d'offre contrôlé de € 9.750,00 hors TVA ou € 11.797,50, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

7. Matériel déclassés - Elimination

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider le déclassement et la destruction de matériel technique et EPI ; De solliciter des sociétés spécialisées dans le traitement et la destruction de ce matériel pour une offre de prix.

8. MP Location, enlèvement de fûts et traitement de déchets médicaux (accord-cadre) - Révision de prix

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2,81 %, pour le marché 2024-035 "Location, enlèvement de fûts et traitement de déchets médicaux - Accord-cadre" attribué à la société Veolia Environmental Services Wallonie, Boulevard Poincaré 78-79 à 1060 Saint-Gilles, à compter du 28 janvier 2026.

9. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A25-07477, le contact patient étant établi.

10. Suspension de nomination – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier volontaire au Poste d'Yvoir, pour une période du 1er septembre 2025 au 2 mars 2026.

11. Suspension de nomination – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Interruption

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de mettre fin à la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au Poste de Philippeville, au 30 septembre 2025 et d'approuver sa reprise de service à partir du 1er octobre 2025.

12. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sergent volontaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 30 août 2025.

13. Convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sergent professionnel Bertrand LECLERE à partir du 1er septembre 2025.

14. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 29 juillet 2025.

15. Recrutement responsable service Prévention - Résultats et suite

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le classement du jury et de constater que deux candidats au recrutement d'un Responsable au service Prévention B1 ont réussi les épreuves avec la cote minimale de 60% ; De proposer au Conseil de verser les candidats dans une réserve de recrutement.

16. Recrutement Responsable service Prévention- Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X, en tant que Responsable à temps plein pour le service Prévention de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 1er septembre 2025, au barème B1, avec une ancienneté pécuniaire de 5 mois.

17. Dossier disciplinaire 2025-02 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du dossier disciplinaire à l'encontre de Monsieur X, pompier-ambulancier volontaire ; De charger le Président du Collège de convoquer l'agent à une audition par devant le Collège.

18. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

19. Master Plan 30 max - Estimation budgétaire - Projet de note au conseil

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du projet de note du Comptable spécial relative à l'analyse des implications budgétaires de la réforme envisagée (Master Plan) ; D'inviter le Comptable spécial et le Commandant de zone à réaliser une analyse commune des implications budgétaires de la réforme et un document commun à présenter au Conseil de zone, si possible pour la prochaine séance.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

